



Regularisation de ma situation administrative

Par **ymsg**, le **27/10/2015** à **16:30**

bonjour je suis en france depuis 11ans(2004)
je suis marié depuis 2013,ma femme est française
faute de visas d'entrer en france,comment régulariser ma situation administrative?
merci

Par **amajuris**, le **27/10/2015** à **18:02**

bonjour,
faites, à votre préfecture, une demande de carte vie privée et familiale comme conjoint de français qui peut vous être délivrée à titre exceptionnelle si vous remplissez les conditions ci-dessous:

" Époux démunis de visa de long séjour

Si vous êtes entré en France sans visa de long séjour, la carte vie privée et familiale peut exceptionnellement vous être délivrée en 1er titre.

Vous devez remplir plusieurs conditions pour que votre demande soit acceptée :

le mariage doit avoir été célébré en France,
votre époux doit avoir conservé la nationalité française,
vous ne devez pas être polygame,
vous devez être entré régulièrement en France (sous visa Schengen sauf si vous êtes dispensé ou titre de séjour d'un autre pays européen),
la communauté de vie doit être ininterrompue depuis le mariage,

vous devez vivre depuis 6 mois minimum avec votre époux en France."

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

salutations

Par **lino**, le **28/10/2015** à **19:24**

bsr mon problème est le suivant je suis entré en france sans visa et je veux régularisé ma situation et j ai déjà donné mes empreintes en hongrie et en grèce je n ai jamais demander l asile dans ces deux pays est il possible que je demande l asile ici en france?

Par **amajuris**, le **28/10/2015** à **20:48**

bonjour,

il y a des conditions pour obtenir l'asile en france en particuliers suivant le pays d'origine.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2232>

salutations